



Institut de recherche sur la Résolution Non-violente des Conflits (IRNC)

www.irnc.org

30.04.2014

Non-violence, sécurité et paix

Les alternatives offertes par la stratégie non-violente en matière
- de défense de la démocratie contre les agressions extérieures ou les menaces internes
- d'intervention dans certains types de conflits internationaux ou régionaux

Étienne Godinot

Par "non-violence"¹, nous entendons, sans qu'elles puissent être dissociées,
- une sagesse de vie, une philosophie, personnelle et politique. Cette attitude de refus de la violence vient donner sens (c'est à dire à la fois signification et direction) à la vie de chacun et à l'histoire collective des hommes,
- une stratégie politique de combat contre l'injustice, l'oppression ou la violence. Cette lutte met en œuvre des moyens d'action qui s'exercent dans le respect de l'adversaire et avec une visée de réconciliation.

Au plan de l'action, la non-violence est un moyen au service d'une fin. Le principe essentiel de la stratégie de l'action non-violente est le principe de non-coopération (ou de non-collaboration) : la force des injustices dans une société vient de ce qu'elles bénéficient de la coopération de la majorité des membres de cette société : soumission, acceptation, silence, complicité, indifférence, résignation. La non-violence vient rompre cette coopération.



La marche du sel initiée par Gandhi en 1930



Le boycott des bus de Montgomery initié par Martin Luther King en 1955



La marche *Janadesh* initiée par Rajagopal et le mouvement *Ekta Parishad* en 2007

¹ Voir sur le site www.irnc.org les diaporamas : Qu'est ce que la non-violence ? Concepts, philosophie, stratégie, culture de non-violence ; La violence : la connaître pour la combattre ; La non-violence en éducation ; Communication non-violente et médiation ; L'humanité sort-elle de la violence ? Regard historique ; Pardon et réconciliation ; Démocratie, citoyenneté et non-violence ; Transformation personnelle et changement sociétal ;

La non-violence met en œuvre :

- des moyens de persuasion : démarches, demandes, lettres ouvertes, appel à l'opinion publique, pétitions, etc.
- des moyens de pression : marches, jeûnes, manifestations, campagnes de lettres, renvoi de décorations, enchaînements, sit-in, die in, obstruction, usurpation civile, etc.
- des moyens de contrainte : grèves, grèves de la faim, boycott, embargo, désobéissance civile, etc.

L'action non-violente ² a déjà montré son efficacité dans les luttes contre le colonialisme (Gandhi, Lumumba), contre la ségrégation raciale (Martin-Luther King), contre la militarisation (paysans du Larzac), dans les combats des mouvements écologistes (Greenpeace...), dans la lutte contre le racisme ("Marche pour l'égalité" en 1983), dans la lutte et contre l'accaparement des terres, pour la souveraineté alimentaire et la réforme agraire (marches non-violente pour la justice organisées en Inde en 2007 et 2012 par le mouvement *Ekta Parishad*), etc.

L'objet de ce texte est de montrer quelle est - ou peut être - la stratégie non-violente dans le domaine de la défense de la démocratie contre les agressions ou les dictatures, et dans celui de l'intervention civile entre des belligérants dans certains types de conflits internationaux ou régionaux.

1- La défense civile non-violente

La défense est une fonction vitale de tout organisme vivant. Toute existence est une lutte pour la vie, et cette lutte implique de pouvoir se défendre contre les agressions. Cette nécessité s'impose aussi aux sociétés. Il est vain d'espérer vivre un jour dans un monde sans conflit. La coexistence entre les hommes et entre les peuples doit devenir pacifique, mais elle restera toujours pour une part conflictuelle. La guerre est une méthode d'action, et sa finalité est juste lorsqu'elle vise à défendre ou à rétablir les droits de l'homme. La méthode est détestable, mais l'action n'en est pas moins nécessaire.



Crises causées par les problèmes d'eau



Terrorisme (11 septembre 2001)



Crises financières et économiques

Pour promouvoir une politique de désarmement, il faut donc concevoir des "équivalents fonctionnels de la guerre" qui permettent aux nations de se défendre contre l'agression par d'autres moyens que la guerre. Ce n'est pas la paix qui est le plus important, mais la justice qui permet la dignité et la liberté. Une politique de défense doit anticiper sur des situations limites qui ne sont pas probables ni prévisibles aujourd'hui, mais qui sont possibles demain. Elle doit organiser une réaction de la nation en cas d'agression interne ou externe. Elle doit aussi dissuader un agresseur, en lui faisant

² Voir sur www.irnc.org les diaporamas : Les moyens et les étapes d'une campagne d'action non-violente ; Les marches non-violentes ; Le combat non-violent pour la défense du Larzac ; La désobéissance civile au service du droit.

comprendre que les dommages ou les difficultés qu'il subirait seraient plus importants que les bénéfices qu'il espère retirer de son agression.

Les menaces réelles et nouvelles qui pèsent sur nos sociétés ne sont plus le déferlement d'unités armées poursuivant des objectifs de conquête ou d'asservissement. Elles sont d'une toute autre nature : le fanatisme, l'intégrisme religieux, le terrorisme, les crises pétrolières, alimentaires, économiques ou écologiques, le délitement de la société minée par le chômage, etc.

La non-violence n'est pas le pacifisme. Le pacifiste est réputé vouloir la paix "à tout prix", fût-ce au prix de la justice, et préférer n'importe quelle paix à n'importe quelle guerre. Il y a des paix honteuses, comme celle des accords de Munich, dénoncés par Gandhi. Le pacifisme peut être qualifié "d'erreur criminelle" (Simone Weil) si la collectivité ne prépare pas d'alternative à la défense armée contre l'agression et l'oppression. Mais, bien sûr, on ne peut que partager avec les pacifistes le constat de la folie et de l'absurdité de la guerre...

La non-violence n'est pas non plus l'antimilitarisme. La condamnation de la personne des militaires est une injustice et une erreur. La guerre est toujours meurtrière, mais les militaires ne sont pas pour autant des assassins. Les partisans de la non-violence respectent les militaires et ceux qui estiment nécessaire de préparer la guerre pour avoir la paix, ou de mener des actions militaires pour rétablir la paix ou le droit.

Tout en refusant le militarisme et la militarisation (essais ou simulations nucléaires, ventes d'armes, budgets militaires...), les partisans de la non-violence mènent un dialogue, contradictoire mais respectueux et le plus souvent très cordial, avec les militaires et les politiques sur les dangers de la course aux armements et sur les possibilités offertes par les stratégies de non-collaboration et d'intervention civile de paix.

La défense armée protège-t-elle le territoire ? En 1814, en 1815, en 1870, en 1914, en 1940, sur 5 conflits, la France a connu 5 invasions. La défense armée protège-t-elle la population ? La proportion des civils parmi les victimes des guerres ne cesse de croître jusqu'à l'absurde : guerre de 1914-18 : 5 % de civils ; guerre de 1939-45 : 45 % de civils ; guerre de Corée (1953) : 60 % de civils ; guerre du Vietnam : 85 % de civils ; guerre nucléaire : 100 % de civils.

La défense conventionnelle consiste à repousser ou à détruire les armées de l'agresseur par une action militaire terrestre, maritime ou aérienne, menée par des militaires professionnels ou par des appelés.

- Elle défend très mal le territoire.
- Elle est très coûteuse en vies humaines.
- Elle repose sur un corps de spécialistes ou sur une fraction limitée de la population, la plupart du temps les mâles de 18 à 50 ans et en bonne santé physique.



Verdun - 1916



Hiroshima - 1945

La défense populaire armée consiste à armer la population, en référence aux guerres de libération chinoise, indochinoise, algérienne, aux ouvrages de Mao Ze Dong ou du général Giap, aux systèmes de défense de la Suisse ou de la Yougoslavie du temps de Tito. Elle ne consiste pas à

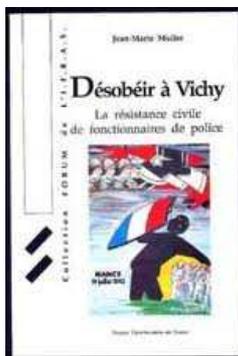
défendre les frontières, mais à harceler l'ennemi jusqu'à ce qu'il abandonne le terrain. Elle suppose deux conditions : de vastes abris naturels difficilement pénétrables et une population essentiellement rurale.

- Elle est très coûteuse en vies humaines.
- Elle est inconcevable dans un pays largement urbanisé : il est facile de priver une ville entière d'eau, d'alimentation, d'électricité. La population civile serait réduite au rôle passif de victime et d'otage.
- Une telle défense ne peut pas être démocratique. La lutte contre une armée moderne suppose : système hiérarchique pyramidal, centralisation des décisions, secret militaire, clandestinité, compétence militaire et technique.

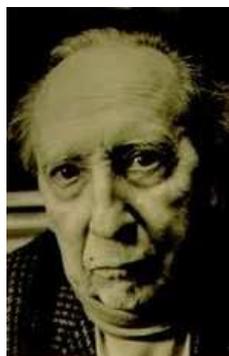
La dissuasion nucléaire³ est suicidaire et totalitaire. Il est insensé de prendre, pour se défendre, le risque de se détruire. La menace nucléaire s'apparente directement à la prise d'otage d'une population civile. La dissuasion nucléaire implique la démission des citoyens qui abandonnent leur destin à la seule décision d'un chef d'État. Elle n'est d'aucune utilité dans les conflits où la France juge ou jugerait nécessaire d'intervenir (Lybie, Mali, République Centrafricaine, Syrie, Ukraine, etc.), mais elle réduit les crédits destinés aux interventions militaires classiques dans ces pays. Son inconvénient principal, plus encore que son coût, est de démobiliser les citoyens au sujet de la défense, comme naguère la ligne Maginot, et de les laisser totalement démunis face aux vraies menaces actuelles et aux risques de prise de contrôle de la société par un pouvoir non démocratique.

La recherche sur les stratégies civiles de défense repose sur des expériences historiques, limitées, mais significatives, de résistance non armée à l'oppression.

- Les exemples historiques de résistance non-armée à une agression militaire sont la résistance civile non-armée au nazisme en Europe pendant la 2^{ème} guerre mondiale, et la résistance non-armée aux troupes du Pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie du 21 au 28 août 1968.



La résistance des policiers à Nancy en juillet 1942



Claude Bourdet, fondateur du *Noyautage des Administrations Publiques* (Réseau NAP)



Un habitant de Prague faisant le salut nazi aux tankistes soviétiques en août 1968

- Les exemples de résistance civile non-armée aux dictatures sont la lutte non-violente des sociétés civiles contre le communisme en Europe de l'Est (Pologne, Hongrie, Allemagne de l'Est, Bulgarie, Tchécoslovaquie) jusqu'en 1989. Il faut rappeler que le totalitarisme communiste a été vaincu non par

³ Voir sur le site www.irnc.org cinq diaporamas sur les armes nucléaires :

1. Le péril causé par les armes nucléaires
2. Pour un désarmement nucléaire unilatéral de la France
3. Figures de la résistance à l'arme nucléaire
4. Quelques personnalités qui remettent en cause la dissuasion nucléaire française ou se posent des questions à son sujet
5. L'Église catholique et l'arme nucléaire : évolution depuis 1963

les missiles nucléaires de l'Ouest, mais par la résistance non-violente des populations civiles de l'Est...



Pologne
Lech Walesa et *Solidarnoc*



Tchécoslovaquie
Vaclav Havel, fondateur de la *Charte 77*



Allemagne de l'Est
70 000 manifestants à Leipzig le 9 oct. 1989

- D'autres exemples de résistance civile non-armée contre les dictatures et coups d'État sont les luttes menées pour la démocratie en Allemagne (Putsch de Kapp, 1921), en Uruguay (1983-1984), en Haïti (Duvalier, 1985-86), aux Philippines (Marcos, 1986), en Corée du Sud (Chun Doo-hwan, 1987).



Deux figures de la lutte non-violente en Amérique latine :
Adolfo Pérez Esquivel
en Argentine



Luis Pérez Aguirre
en Uruguay



La *People Power* de la population de Manille
aux Philippines en 1986

La défense civile non-violente (DCNV) est un concept né à l'âge des armes nucléaires. L'historien Basil Lidell Hart a pu interroger, pendant leur captivité en Angleterre, les généraux allemands qui avaient commandé des troupes d'occupation en Europe, sur les différentes formes de résistance qu'ils avaient rencontrées.

Il écrit : "Les déclarations de ces généraux révélaient l'efficacité de la résistance non-violente (...) D'après leur propres déclarations, ils avaient été incapables d'y faire face. Ils étaient experts en violence, et avaient été entraînés à affronter des adversaires qui employaient des méthodes violentes. Mais d'autres formes de résistance les déconcertaient, et cela d'autant plus que les moyens employés étaient subtils et secrets. Ils étaient soulagés quand la résistance devenait violente et quand, aux méthodes non-violentes, venaient se joindre des actions de guérilla. Car il était plus facile d'appliquer des mesures sévères de répression contre les deux formes de résistance à la fois".⁴

Des chercheurs ont travaillé sur ces sujets, principalement pendant la période de la guerre froide, en Angleterre (Stephen King Hall, Adam Roberts, Michael Randle), en Allemagne (Theodor Ebert), en Belgique (Yohann Niezing, Jean Van Lierde, Robert Polet), en Espagne (Gonzalo Arias), aux Pays-Bas (Hylke Tromp, Alex Schmid), en Norvège (Johann Galtung), aux USA (Gene Sharp), en France (Olivier Maurel, Christian Mellon, Jean-Marie Muller, Jacques Semelin), etc.

Des colloques internationaux ont eu lieu sur le thème de la défense et de la dissuasion non-violentes à Oxford (1964), Munich (1967), Uppsala (1972), Oslo (1978), Anvers (1980), Strasbourg (1985).

⁴ Adam Roberts, *Lessons from resistance movements* in *The strategy of civilian defence*, éd. Faber and Faber, London, 1967, p 205



Johann Galtung



Theodor Ebert



Gene Sharp



Jean Van Lierde

En France, l'ouvrage de référence est le livre *La dissuasion civile - Principes et méthodes de la résistance non-violente dans la stratégie française* écrit en 1985 par Christian Mellon, Jean-Marie Muller et Jacques Sémelin. Le livre comprend trois parties : 1 - Clarification conceptuelle. 2 - Apports de la recherche historique. 3 - Quelques mesures pouvant préparer la société française à une dissuasion par défense civile non-violente.



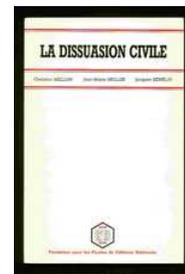
Christian Mellon



Jean-Marie Muller



Jacques Sémelin



et leur ouvrage (1985)

Comment le principe de non-collaboration est-il appliqué à la défense ? La mainmise d'un agresseur extérieur ou d'un dictateur interne sur un peuple ne peut durer que si l'opresseur bénéficie de la collaboration active ou passive de la majorité de la population. Pour priver le pouvoir de ce soutien, il faut organiser la non-collaboration collective, qui va jusqu'à la désobéissance civile de masse : si le pouvoir laisse faire, le mouvement s'étend ; s'il réprime, la répression développe la solidarité populaire et augmente le nombre de transgresseurs.

La défense civile non-violente est une défense démocratique de la démocratie : l'objet de la défense est la démocratie ; l'acteur de la défense est le citoyen. Si la technologie militaire précède, supprime et finit par évacuer la réflexion politique, ce n'est plus le citoyen qui est l'acteur de la défense, mais l'instrument technique, la machine militaire, le système d'armes. La défense de l'État de droit ne repose pas d'abord sur la mobilisation des militaires, mais sur celle des citoyens.

La défense civile non-violente⁵ est une politique de défense contre toute tentative de déstabilisation, de contrôle ou d'occupation de notre société, conjuguant, de manière préparée et organisée, des actions non-violentes collectives de non-coopération et de confrontation avec l'adversaire, en sorte que celui-ci soit mis dans l'incapacité d'atteindre les objectifs, avoués ou non, de son agression (influence idéologique, domination politique, exploitation économique).

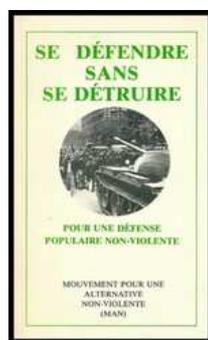
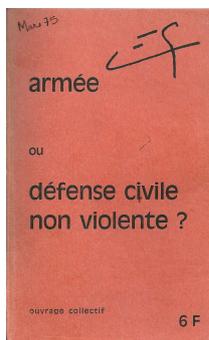
⁵ Six diaporamas sont en ligne sur le site de l'IRNC, www.irnc.org, sur le thème "Vers une défense civile non-violente" :

- 1 - Une alternative à la défense armée ;
 - 2 - Exemples historiques de résistance civile non-armée à une agression militaire ;
 - 3 - La lutte non-violente contre le communisme en Europe de l'Est ;
 - 4 - La résistance civile non-armée contre les dictatures et coups d'État ;
 - 5 - Définition et schéma d'une défense civile non-violente ;
 - 6 - Conditions et préparation d'une défense civile non-violente. Le transarmement.
- Ces diaporamas reprennent le présent texte, le développent et l'illustrent avec des photos.

En d'autres termes, il s'agit de rendre la société insaisissable ou "indigérable" par un agresseur : incontrôlable politiquement, "insoumettable" idéologiquement, inexploitable économiquement.

Il s'agit aussi de dissuader l'agresseur de s'attaquer à cette société, car les coûts qu'il risquerait de subir seraient supérieurs aux gains qu'il pourrait espérer, et parce qu'il prendrait des risques pour son propre pouvoir : c'est la dissuasion civile.

Dans l'étude *La dissuasion civile* en 1985, l'agresseur potentiel désigné était l'Union soviétique où régnait la dictature communiste. Aujourd'hui, les risques d'agression, de déstabilisation ou de contrôle de notre société sont différents : agression extérieure par une organisation terroriste, risques de coup d'État ou d'arrivée au pouvoir par la voie électorale d'un régime très autoritaire ou dictatorial, fondé sur une idéologie d'exclusion ou de xénophobie, par exemple à la suite d'une grave crise alimentaire, économique, financière, sociale et/ou écologique.



Ouvrages sur la défense civile non-violente

et colloque en nov. 1985

La dissuasion civile et la DCNV s'exercent sur deux fronts :

- 1- Un front institutionnel : État : constitution, pouvoir exécutif, législatif, justice, services publics (police, gendarmerie, douanes, écoles, université, postes, télécommunications, énergie, transports, etc.) et collectivités locales (régions, départements, communes)
- 2 -Un front des forces vives de la société : partis et mouvements politiques, associations, entreprises, syndicats de salariés et organisations professionnelles, mouvement associatif (associations, clubs, mutuelles), Églises, etc.

La défense ne repose plus alors sur un seul homme (le chef d'État dans la défense nucléaire), ni sur un corps de spécialistes (les militaires, hommes bien portants d'une tranche d'âge limitée). Elle devient l'affaire de toute la population, hommes et femmes, de toutes tranches d'âge, quelle que soit leur condition physique.

Les conditions d'une stratégie civile de défense sont les suivantes :

- * préparation de la défense : juridique, organisationnelle, matérielle, culturelle, etc. :
- information de la population : télévision, médias, débats, etc.
- formation théorique et pratique : école, université, formation continue, service national ou service civique,
- approfondissement de la recherche (historique, sociologique, etc.), confrontation des travaux au plan européen, international,
- responsabilité des citoyens : éducation à la citoyenneté,
- décentralisation maximale : politique, économique, énergétique, etc.
- * lutte contre les facteurs de désintégration sociale : exclusion, chômage, précarité, disparités et injustices criantes qui menacent la démocratie et la cohésion nationale
- * politique étrangère orientée vers la justice et la paix : lutte contre les paradis fiscaux, intervention civile dans les zones de conflit, aide au développement, etc.

Le meilleur moyen de préparer la défense de la démocratie pour le temps de crise est de la renforcer et de la rendre plus effective en temps de paix. Plus les citoyens d'un pays auront le sentiment de vivre dans une société qui leur rend justice, plus ils seront motivés pour défendre cette société contre les menaces qui pèsent sur elle.



Formation



Concertation



Décentralisation énergétique

Le désarmement est nécessaire, mais ne peut être réalisé qu'à certaines conditions.

- le désarmement unilatéral est dangereux, pour autant que l'arme ou le système de défense auquel on renonce soit efficace et non suicidaire, bien sûr, ce qui n'est pas le cas de l'arme nucléaire... Il laisserait derrière lui un vide stratégique, et il est donc politiquement difficile à soutenir. C'est un projet voué à l'échec s'il n'est pas couplé avec une alternative de défense. Aucun peuple ne peut accepter de se croire sans défense.
- le désarmement multilatéral, "universel, progressif, équilibré et contrôlé...", est, davantage qu'un vœu pieux, un échec depuis 60 ans, une impossibilité et une duperie. Il suppose qu'à un instant donné, les rapports de force internationaux puissent se figer pour permettre la négociation, et que tout le monde soit de bonne volonté en même temps. Or il suffit qu'un seul pays refuse de désarmer pour que tous les autres se déclarent légitimés à poursuivre l'augmentation qualitative ou quantitative de leurs armements.

C'est pourquoi il nous semble préférable de parler de transarmement. Le transarmement ne s'oppose pas au désarmement unilatéral, il est ce qui rend possible ce désarmement. Il permet à la société de se défendre tout au long du processus de désarmement et de transformation sociale :

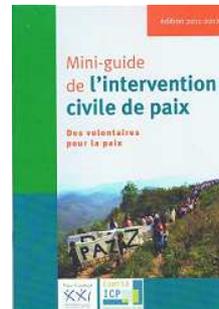
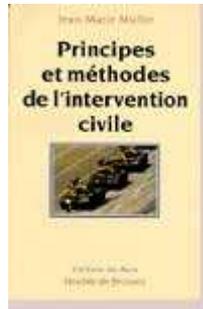
- Démilitarisation progressive de la société et mise en oeuvre de moyens non armés pour résister à l'agression ou à l'oppression.
- Transition du système de défense militaire à un système de défense non-violente et de dissuasion civile. Les deux systèmes peuvent cohabiter, mais avec des financements et des structures indépendants.
- Transfert de moyens et de crédits de la préparation de la défense armée à la préparation de la défense civile non-violente
- Transformation de la stratégie et de l'outil de défense, et notamment reconversion des industries d'armement.

Quel peut être le rôle de la défense civile non-violente par rapport à la défense militaire ?

- Un complément : la défense non-violente est mise en place en même temps que la défense militaire. L'adjonction de formes non-violentes de résistance renforce l'efficacité de la défense militaire. Des actions armées ponctuelles nuisent à l'efficacité d'une résistance globalement non-violente.
- Un recours : la défense civile est mise en oeuvre après l'échec, ou au moins l'arrêt de la défense militaire. C'est l'hypothèse la plus défavorable, mais c'est la seule possibilité de faire émerger au sein de la population une nouvelle volonté de lutte : "Tout n'est pas perdu..."
- Une option : la défense civile non-violente est choisie à la place de la défense militaire. La dissuasion globale (par ex : nucléaire) a échoué, n'a pas fait peur à l'adversaire, et il apparaît que tout emploi des armes serait vain ou suicidaire. C'est l'hypothèse la plus raisonnable pour se défendre sans se détruire.

2 - L'intervention civile de paix (ICP) ⁶

Le mur de Berlin et le communisme sont tombés, non pas d'ailleurs à cause des armements nucléaires de l'occident, mais en raison de l'action non-violente des populations civiles de l'Est. Mais à la confrontation Est-Ouest ont succédé des conflits régionaux très meurtriers, sur fond de dictatures ou d'oppositions ethniques : Guatemala, Salvador, Cambodge, Sri-Lanka, Somalie, Irak-Koweït-Kurdistan, ex-Yougoslavie, Haïti, Tchétchénie, Rwanda, Congo, République Centrafricaine, Syrie, etc.



Entre les insuffisances de l'action humanitaire, et l'impossibilité ou l'absence de pertinence ou de cohérence, et en tout état de cause les insuffisances des interventions militaires, il y a place pour l'ingérence politique par une stratégie d'intervention civile.

L'intervention civile repose sur le droit et le devoir d'ingérence de la communauté internationale face à des menaces graves contre la vie et les droits de l'homme dans tel ou tel pays ou région de la planète. Cette ingérence a donné lieu à des interventions militaires et civiles de l'ONU au cours des dernières années, avec des corps de "casques bleus" ou de "casques blancs". Elle peut être précédée par des sanctions internationales (embargo, boycott, sanctions financières), et venir en complément de ces mesures quand celles-ci se révèlent insuffisantes.

L'intervention civile de paix, ou ICP, est née sur le terrain dans les années 1990, avant d'avoir été théorisée. Un premier ouvrage, *Principes et méthodes de l'intervention civile*, signé de Jean-Marie Muller, est paru en 1997.

L'ICP a toujours lieu suite à une demande. Le plus souvent, il s'agit d'une requête des acteurs locaux ou des populations qui, sur place, ressentent le besoin d'une telle présence. Ces demandes peuvent aussi être l'initiative d'un État. Aussi, l'ICP rappelle constamment leur rôle à l'État ou à la communauté internationale. Les interventions n'ont pas pour but de se substituer à eux, ni d'empiéter sur leurs prérogatives. Bien au contraire, l'ICP peut se voir comme un conseiller extérieur (et allié) qui pousse l'État à regagner sa place et à remplir ses missions (protection et sécurité des citoyens) ou la communauté internationale à séparer des États en conflit armé. L'ICP œuvre alors, et aux côtés des populations et des instances étatiques, au bon fonctionnement des institutions juridiques, sociales ou économiques dans le but du rétablissement d'un État de droit effectif.

L'intervention civile est l'intervention non armée de forces extérieures, mandatées par une organisation intergouvernementale, gouvernementale ou non gouvernementale, qui s'engagent dans un conflit local ou régional afin d'accomplir, sur les lieux- mêmes de l'affrontement, des missions d'observation, d'information, d'interposition ou de médiation et de coopération, en vue de prévenir ou de faire cesser la violence, de veiller au respect des droits de l'homme, de promouvoir les valeurs de la démocratie et de la citoyenneté, et de créer les conditions d'une solution politique du conflit qui

⁶ Trois diaporamas sur l'Intervention civile de paix sont en ligne sur le site www.irnc.org, :

1 - Le concept d'ICP ;

2 - Les missions d'ICP ;

3 - Quel avenir pour l'ICP ?

reconnaisse et garantisse les droits fondamentaux de chacune des parties en présence, et leur permette de définir les règles d'une coexistence pacifique.

Il s'agit, dans un premier temps, de séparer les adversaires qui se battent, et, dans un deuxième temps, de les réunir pour qu'ils se parlent, puisque seuls les acteurs du conflit sont en mesure de lui apporter une solution durable. La médiation vise à créer un espace public où les adversaires puissent apprendre ou réapprendre à communiquer afin de parvenir à un pacte de coexistence pacifique.

Quelles sont les modalités d'action de l'ICP ?

- Sauvegarde de la paix : diplomatie préventive, missions civiles d'observation, d'accompagnement de personnes menacées, d'interposition, ingérence informationnelle, respect des droits de l'homme, mesures de confiance, médiation, etc.
- Rétablissement de la paix : médiation, mise en œuvre d'un processus de négociation, assistance aux populations civiles, interposition non-violente, etc.
- Maintien de la paix : respect du cessez-le-feu, désarmement des factions armées, réinsertion des anciens combattants, création de zones démilitarisées, etc.
- Construction de la paix : retour des réfugiés et populations déplacées, reconstruction des institutions sociales et politiques, éducation populaire à la paix et à la démocratie, élections libres, etc.



Quelques organisations envoyant des intervenants civils

Il s'agit non seulement de faire cesser les violences qui sont la conséquence du conflit, mais de supprimer les injustices qui en sont les causes. Dans de nombreux conflits, la volonté de paix des populations est plus grande que celle des dirigeants. Il importe donc de soutenir les mouvements politiques favorables à une solution politique, et les forces sociales susceptibles de la mettre en œuvre, notamment les femmes et les personnes âgées ou d'âge mûr.

L'activité des intervenants civils de paix repose sur trois principes :

1-Non-violence : les volontaires, non armés, prônent la non-violence comme moyen de résoudre le conflit, ils la pratiquent dans leur comportement. Cette attitude contribue à leur protection et à l'efficacité de leur mission. Il n'y a pas de soutien de l'ICP pour des organisations qui agissent par des moyens violents.

2 - Impartialité : Les volontaires ne prennent pas position, ils ne prennent pas part aux décisions ni aux activités, mais ils concentrent leur action sur la protection des droits humains et sur le respect des droits démocratiques. Ils pratiquent une écoute équitable et empathique de chacun des acteurs du conflit. Certains pensent que l'impartialité n'est pas possible puisque la présence même des intervenants est une prise de position, mais on peut dire qu'ils prennent parti pour les différents acteurs du conflit.

3 - Respect des acteurs locaux : les volontaires reconnaissent que seuls les acteurs locaux sont légitimes pour gérer, résoudre et transformer le conflit. Aucune solution n'est imposée ni proposée de l'extérieur.

Pour intervenir efficacement sur les lieux de tension et de conflit, il faut pouvoir envoyer rapidement des corps d'intervention civile, mis en œuvre à un niveau institutionnel avec le soutien et le financement des pouvoirs publics : ONU, OSCE, Union Européenne, organisations régionales (Union Africaine, etc.).

Ces corps d'intervention seraient composés de bénévoles professionnels, ou même de militaires

volontaires formés à l'action non-violente, mais seraient ouverts à des citoyens qui désirent se rendre disponibles pour une durée limitée en interrompant momentanément leurs activités professionnelles, avec par exemple un statut de réservistes. Les unités d'intervention, pour être efficaces, doivent compter chacune une centaine de personnes.

Comment s'articulent les diverses formes d'intervention sur les lieux de conflits ?

1 - L'intervention civile de paix prévient les affrontements armés, observe les violations des droits de l'homme, accompagne les personnes menacées, sépare les belligérants, facilite le dialogue pour une résolution politique et pacifique du conflit, aide à la reconstruction de liens entre les populations civiles hostiles.

2 - L'armée fait cesser les violations des droits de l'homme quand la contre-violence s'avère nécessaire, mène certaines opérations spécifiques (démunage, désarmement de factions armées, fouilles de voitures, opérations de police, arrestation de responsables de crimes contre l'humanité, des incendiaires ou des pilleurs). Elle aide les intervenants civils et humanitaires, notamment par ses moyens logistiques : transports aériens, véhicules tous terrains, tente, cantines, blocs opératoires, matériel de transmission.

3 - L'action humanitaire traite les conséquences d'une guerre ou d'un génocide : accueil des réfugiés, aide alimentaire, adduction d'eau, hygiène, soins aux blessés, prévention en traitement des maladies, accompagnement psychologique des personnes victimes de traumatismes ou de deuils.

Les trois types d'intervention, intervention civile de paix, intervention militaire, action humanitaire doivent être au maximum coordonnés et articulés, mais l'intervention civile, pour être pertinente et efficace - et éventuellement rendre inutile les deux autres - doit se faire le plus en amont possible.

La prévention et la gestion des crises ne peuvent plus être conçues au moyen de la seule mise en oeuvre d'une stratégie militaire de dissuasion et d'intervention. Elles exigent d'abord une politique de prévention, une diplomatie de médiation, et une stratégie civile d'intervention.

En France, l'intervention civile de paix est notamment promue par le *Comité français de l'intervention civile de paix* ou *Comité ICP*. Créé en 1996, il rassemble des associations engagées dans le domaine de la non-violence et de la solidarité internationale. Il cherche à contribuer au développement de l'intervention civile de paix et à sa reconnaissance politique, en tant que méthode non-violente de résolution de conflits et alternative crédible aux interventions militaires.



Une équipe de *Nonviolent Peaceforce*



Logo du *EN.CPS*

Le *Comité ICP*, dans ses activités, aide à la sélection des volontaires d'ICP, puis les forme avant le départ en mission. Il s'emploie également à des activités de recherches sur l'ICP. Enfin, il organise des actions de plaidoyer et de sensibilisation de la société civile. Les organisations qui composent le Comité sont les suivantes : *Brigades de Paix Internationales* (PBI section France), *Pax Christi France*, *Mouvement pour une Alternative Non-Violente* (MAN), *Institut de Recherche pour la Résolution Non Violente des Conflits* (IRNC), *Equipes de Paix dans les Balkans* (EpB), *Délégation Catholique pour la Coopération* (DCC), *Comité de Solidarité avec les Communautés de Paix du Bas-Atrato*, *Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement* (CCFD), *Collectif Guatemala*.

Les formations organisées par le *Comité ICP* ont permis le départ de volontaires vers le Kosovo, le Guatemala, le Mexique, la Colombie, la Palestine, le Népal, le Sud-Soudan et l'Indonésie.

À l'échelle européenne et internationale, *l'ENCPS, European Network for Civil Peace Service*, promeut le service civil de paix comme un instrument d'intervention non-violente en zone de conflits. *L'ENCPS* est un réseau international d'ONG qui partagent des informations sur leurs pratiques de terrain, et s'associent pour faire du plaidoyer. Près de 20 organisations font partie du réseau, présentes en Autriche, au Danemark, en Espagne, en Finlande, en France, en Norvège, en Roumanie, etc.

*

En France, sur ces deux sujets de la défense civile non-violente et de l'ICP, le *Mouvement pour une Alternative Non-violente (MAN)*, l'*IRNC*, le fonds associatif *Non-Violence XXI* et le *Comité français de l'intervention civile de paix* entretiennent des relations avec les pouvoirs publics :

- Ministère de la Défense : Sous-direction "Politique et Prospective de Défense" de la Délégation aux Affaires Stratégiques (DAS) ;
- Ministère des Affaires étrangères et européennes : Mission des relations avec la société civile et Sous-direction de la gouvernance démocratique au sein de la Direction Générale de la Mondialisation (DGM).

Bibliographie

Non-violence et défense

- Christian Mellon, Jean-Marie Muller, Jacques Sémelin, *La dissuasion civile*, Fondation pour les Études de Défense Nationale, 1985
- IRNC, *Les stratégies civiles de défense*. Actes du colloque organisé par l'IRNC à Strasbourg en décembre 1985, Alternatives non-violentes, 1987
- Jacques Sémelin, *Sans armes face à Hitler - La résistance civile en Europe - 1939-43*, éd. Payot, 1998
- Jean-Marie Muller, *Vous avez dit Pacifisme ?* Cerf, 1984
- Jean-Marie Muller, *Désobéir à Vichy. La résistance civile des fonctionnaires de police*, Presses Universitaires de Nancy, 1994
- Gene Sharp, *La guerre civilisée. La défense par actions civiles*, Presses Universitaires de Grenoble, 1995

Intervention civile de paix

- Intervenir sans armes pour la paix, revue *Alternatives non-violentes*, n° 97, hiver 1995-96
- Jean-Marie Muller, *Principes et méthodes de l'intervention civile*, DDB - Collection "Culture de paix", 1997
- *L'intervention civile, une chance pour la paix*. Compte-rendu du colloque organisé à l'Assemblée Nationale par l'IRNC les 26 et 27 octobre 2001, revue *Alternatives non-violentes*, n° 124, automne 2002
- Non-Violence XXI et Comité ICP, *Miniguide de l'intervention civile de paix* (édition 2011-2012), commandes au MAN
- Paola Caillat, Jean-Yves Carlen, Serge Perrin : *l'ICP en perspective* ; Martine Dufour, *ICP - Une expérience au Kosovo - Equipes de paix dans les Balkans 1999-2011*, éd. du MAN, 2013

■